

URAPEDA

REFERENTIEL D'EMPLOI : TRAVAILLEUR SOCIAL

CODE : A4

ETAT AU 061210

MISSION

L'emploi de travailleur social contribue à la mission de l'URAPEDA en favorisant l'accès au droit commun et l'accompagnement des adultes sourds dans tous les espaces de la cité quelles que soient la surdité et la communication. Le pôle social assure un accueil adapté, un accompagnement à la vie quotidienne et vers les partenaires sociaux. Il développe des actions suivies ou des actions ponctuelles sous forme d'expertise, d'analyse de la situation de communication, d'aide à la communication ou de sensibilisation à la surdité.

FONCTIONS

Accompagnement (ISAP/Intervention Sociale d'Aide à la Personne)

Avec l'utilisateur :

- Ecouter et instaurer une relation avec les personnes sourdes suivies.
- Diagnostiquer et évaluer :
 - Les besoins et les attentes.
 - La situation et son contexte.
 - Le mode de communication.
 - Les aides techniques.
- Reformuler la demande en la situant dans le cadre d'intervention du SIAVS (Service d'Interprétation et d'Accompagnement à la Vie Sociale).
- Elaborer le projet personnalisé.
- Informer des droits et des devoirs.
- Accompagner dans les apprentissages de la vie quotidienne.
- Mettre en œuvre le projet personnalisé en mobilisant les intervenants internes.
- Assurer l'aide à la communication.

Dans le réseau et avec les partenaires :

- Définir les champs d'intervention de l'URAPEDA et des intervenants externes.
- Mettre en œuvre le projet personnalisé en assurant le lien avec intervenants externes.
- Informer et sensibiliser les intervenants externes sur les modalités spécifiques d'intervention auprès des sourds.

Faire de la médiation.

Accueil

Ecouter et analyser la demande des publics se présentant à l'accueil du SIAVS.

Animer des permanences sociales.

Informé en fonction des besoins.

Proposer un accompagnement et/ou une orientation interne ou externe.

Administration

Assurer le suivi technique des dossiers.

Renseigner les outils communs : logiciel Planning, SEO...

Communication (externe)

Contribuer aux actions et outils de communication vers les partenaires ou usagers.

Conduite d'actions collectives (ISIC/Intervention Sociale d'Intérêt Collectif)

Concevoir le projet :

- Analyser la situation et le contexte.
- Identifier la demande et le besoin.
- Définir les priorités et les objectifs.
- Organiser le projet dans son déroulement.
- Répertoire et organiser les ressources.
- Se coordonner avec le(s) partenaire(s) éventuel(s).
- Animer des séances.
- Préparer et planifier la séance.
- Répartir les rôles entre les participants.
- Animer la séance dans ses phases et son déroulement.
- Evaluer la séance.

Evaluer le projet :

- Evaluer l'action collective.
- Réajuster et faire évoluer le projet.

Formation

Encadrer des stagiaires :

- Répondre aux demandes de stage.
- Informer la direction de son accord pour l'accueil d'un stagiaire et s'assurer du suivi des formalités administratives.
- Accueillir et informer sur le métier en général, la structure, le public accueilli, le poste de travail...
- Accompagner le projet du stagiaire en lien avec les attendus de la formation.
- Participer à l'évaluation des compétences professionnelles du stagiaire.

Intervenir dans les programmes diplômants :

- Définir les objectifs de l'intervention et les attentes du formateur de la structure en fonction du public.
- Préparer le contenu, le déroulement et les supports de l'intervention.
- Animer l'intervention.

Participer aux jurys d'examen.

Organisation

Participer aux enregistrements de rendez-vous sur les plannings des interprètes, interfaces et formateurs en lien avec les demandes des usagers.

Gérer son planning.

Représentation

Etablir des relations professionnelles avec le réseau et les partenaires.

Représenter l'association (forums, JNA...).

Auprès du réseau et des partenaires :

- Présenter le service, les possibilités d'intervention en collaboration.
- Informer sur la surdité.
- Présenter le champ d'intervention de l'URAPEDA et des structures du réseau.
- Diffuser les outils de communication.

Sensibilisation

Intervenir dans les écoles auprès des enfants de parents sourds :

- Proposer et expliquer les objectifs du module aux établissements scolaires.
- Planifier les modalités de l'intervention.
- Choisir le thème abordé pour s'inscrire dans le projet de la classe.
- Préparer le contenu, le déroulement et les supports de l'intervention avec le formateur sourd.
- Faire le bilan de l'intervention avec le formateur sourd.

Sensibiliser le réseau et les partenaires à la surdité.

Veille et innovation

S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

Développer des actions partenariales.

CONDITIONS SPECIFIQUES D'EXERCICE

Le travailleur social intervient en utilisant au besoin la LSF comme support de communication. Selon les situations, leur complexité et leurs enjeux, il interviendra en collaboration avec un interprète, un interface ou un formateur LSF, simultanément ou en complément. L'emploi de travailleur social à l'URAPEDA requiert une souplesse en terme de mobilité (déplacements quotidiens) et en terme d'horaires.